

MODELE DE LETTRE : ANNULATION D'UNE COMMANDE REALISEE SUR UNE FOIRE OU UN SALON

LETTRE RAR

En principe, un achat effectué sur une foire ou un salon vous engage et vous ne bénéficiez d'aucun délai de rétractation.

Toutefois, il existe 2 exceptions à cette règle :

- **vous effectuez cet achat avec un crédit affecté à cet achat.** Dans ce cas, vous bénéficiez de 7 jours à compter de la date de signature pour changer d'avis, à condition que le bon de commande mentionne que le prix sera payé tout ou partie à crédit. Vérifiez que la case crédit est bien cochée, l'exactitude de la date et la présence d'un bordereau de rétractation,
- **vous avez été démarché** par téléphone, par courrier ou à domicile par une entreprise qui vous a invité à passer sur son stand, par exemple pour y retirer un cadeau. Dans ce cas, vous bénéficiez également d'un délai de 7 jours pour annuler votre commande. Conservez toute invitation nominative, même si le vendeur vous la réclame.

Nom et adresse de la société

M...,

A l'occasion de la foire... ou du salon ..., je me suis rendu, le ..., sur votre stand.

A cette occasion, j'ai signé un bon de commande pour l'achat de... (nature de l'achat, références...), pour la somme de ...€.

LE CAS ECHEANT :

J'ai également versé un acompte d'un montant de ...€.

Or, aux termes de l'article L.121-26 du code de la consommation, le versement de toute somme d'argent avant l'expiration d'un délai de 7 jours est interdit.

Par la présente, comme la loi m'y autorise, je vous informe de ma décision de renoncer à cet achat.

En effet :

- j'ai effectué cet achat à l'aide d'un crédit affecté (joindre le bordereau de rétractation rempli),
- j'ai été démarché ... (par téléphone, par courrier ou à mon domicile) et invité à passer sur votre stand pour y retirer un cadeau.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir annuler ma commande et me rembourser le montant de l'acompte que j'ai versé.

A défaut de règlement de votre part dans un délai de dix jours, je porterai plainte auprès du procureur de la République.

PJ :

bon de commande

bordereau de rétractation